



**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
RELATIF A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2014
ENTRE
LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET
LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

DECEMBRE 2013



REMARQUE LIMINAIRE

Cette demande de subvention est faite par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au nom de son Conseil de développement.

CONTENU DU DOSSIER

Ce dossier vise à fournir aux services de la Région l'ensemble des éléments nécessaires à l'examen et à l'instruction de la demande de subvention de fonctionnement du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole au titre de l'année 2014.

A cet effet, il contient les éléments suivants :

- ▶ Une fiche synthétique contenant les renseignements utiles: Direction et personne en charge du dossier, coordonnées du demandeur.
- ▶ Le rapport d'activités du Conseil de développement et le bilan financier de l'année 2013.
- ▶ Le plan d'actions et le plan prévisionnel de financement pour l'année 2014.
- ▶ Les annexes du rapport d'activité :

Annexe 1 : Le calendrier des rencontres du Conseil de développement 2013

Annexe 2 : Les travaux réalisés par le Conseil de développement

- Avis sur le technoport.
- Contribution et Avis sur le PDU.
- Motion concernant l'article 30 du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles relatif à la Métropole Aix-Marseille Provence.
- Contribution « Un port dans la ville ».
- Ensemble des productions issues du cycle de travail sur la jeunesse : Cahiers des débats, Répertoire des actions innovantes et Cahier d'entretiens avec les jeunes en difficulté.
- Dossier d'information relatif à la Métropole Aix-Marseille Provence diffusé lors de la réunion d'information du 12/09/13.



Annexe 3 : Un échantillon des outils de communication du Conseil de développement

- Capture de la chaîne interactive du Conseil de développement MPM
- Lettre n°9 du Conseil de développement

Annexe 4 : Les autres évènements et productions du Conseil de développement

- Le PV du colloque sur la jeunesse
- La synthèse des conférences sur les « paradoxes du développement durable »

Annexe 5 : Les travaux réalisés dans le cadre du réseau national des Conseils de développement

- Les documents de synthèse des travaux du Conseils de développement 2012-2013
- La Clé USB contenant l'ensemble des travaux du Conseil de développement
- La bâche + deux portraits d'acteurs
- Les photos du stand
- Les Actes des 10^{ème} Rencontres nationales des Conseils de développement
- La Motion des 10^{ème} Rencontres nationales des Conseils de développement
- La Contribution du Conseil de développement MPM aux amendements portés par le Réseau national des Conseils de développement relatif au projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 12/04/13
- Les propositions d'amendements portés par la Coordination nationale des Conseils de développement au projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles le 27/04/13, 27/06/13 et 09/07/13.
- Le résumé des démarches de lobbying portées par la Coordination nationale des Conseils de développement sur le projet de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles



FICHE SYNTHETIQUE : RENSEIGNEMENTS UTILES

► Identification du représentant légal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur Eugène Caselli
Président
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

► Identification de la Direction et de la personne chargées du dossier :

Direction Générale Adjointe du Développement et de l'Aménagement du Territoire Mission Stratégie Métropolitaine

Secrétariat Général du Conseil de développement
Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
04 95 09 50 41

Le responsable du dossier au sein de la Mission :

Nom : MARTINETTI Prénom : Thomas
Fonction: Chargé de mission
Tel : 04 95 09 50 01
Courriel : thomas.martinetti@marseille-provence.fr

► Compte bancaire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

Nom du titulaire du compte : Recette des Finances Mars Municipale
Banque : Banque de France
Domiciliation : Banque de France Marseille

| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
|-------------|--------------|------------------|---------|
| 30001 | 00512 | C130 0000000 | 02 |

BANQUE DE FRANCE
RC PARIS B.572101881
Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE: RECETTE DES FINANCES MARS MUNICIPALE
DOMICILIATION: BDF MARSEILLE

Identification nationale (RIB)

| CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° COMPTE | CLE RIB |
|-------------|--------------|--------------|---------|
| 30001 | 00512 | C130 0000000 | 02 |

Identification internationale

IBAN : FR42 3000 1005 1200 0010 5001 849
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX





DECEMBRE 2013

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE



Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE POUR LE MANDAT 2009-2014

1.1 Historique et fondements du Conseil de développement Marseille Provence Métropole

Né le 28 mars 2003, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a été créé pour suivre l'élaboration du Projet puis du Contrat d'agglomération 2000-2006 de la Communauté urbaine conformément à l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires du 25 juin 1999. Instance de dialogues et de débats entre des composantes issues de multiples horizons¹ qui n'ont que rarement l'occasion d'échanger, il a pour vocation d'enrichir la réflexion sur les grands enjeux du territoire grâce au croisement des compétences et des points de vue citoyens.

Par délibération du 22 juin 2009, la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole a réaffirmé l'utilité de son Conseil de développement et sa volonté d'en étoffer la composition, d'en élargir les missions et de renforcer ses liens avec la gouvernance MPM afin d'en faire un des organes privilégiés de la concertation sur son territoire.

Le Conseil de développement se veut un outil d'intelligence collective et citoyen qui participe à la création d'une vision d'agglomération sur des problématiques essentielles du développement durable telles que l'économie, l'habitat, les déplacements, l'environnement et la culture.

1.2 Fonctionnement du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole pour le mandat 2009-2014

Installé lors de la réunion plénière du 21 octobre 2009, le Conseil de développement Marseille Provence Métropole a organisé depuis 187 réunions en commissions, 33 rencontres en Bureau et 13 assemblées plénières.

¹ Dirigeants d'entreprises, acteurs du logement et des transports, acteurs de la recherche et de l'innovation, représentants d'associations sportives, culturelles ou environnementales, représentants des habitants des communes membres et secteurs de Marseille...

Il organise ses travaux en commissions thématiques, chacune animée par un Président. A ce jour, il compte 5 commissions permanentes qui se réunissent une fois par mois :

- Développement Economique, Enseignement Supérieur et Recherche ;
- Environnement, Cadre de Vie, Agriculture ;
- Déplacements, Grande Accessibilité ;
- Habitat, Solidarité ;
- Culture.

Une ou plusieurs Assemblées plénières permettent en cours d'année l'adoption par l'ensemble des membres par vote à main levée des contributions et avis portés par les commissions en présence d'élus et d'experts.

Ces travaux sont ensuite mis en ligne sur le site internet du Conseil de développement et transmis au Président de la Communauté urbaine et, le cas échéant aux élus référents ainsi qu'aux services gestionnaires des projets concernés.

II. SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2013

Les réflexions des Commissions du Conseil de développement pour l'année 2013 se sont centrées sur des aspects prospectifs essentiels de la future métropole, tels que la transition vers un modèle de développement plus durable, le développement économique portuaire, l'insertion de la jeunesse en difficulté ou encore les questions de mobilité métropolitaine.

2.1 Cycles de travail dans le cadre de saisines de la Communauté urbaine

Ce travail s'est pour partie organisé dans le cadre de saisines de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui ont donné lors de l'Assemblée plénière du 11 mars 2013 à la formulation de deux avis portant sur :

- Le Plan de Déplacements Urbains de MPM ;
- Les opportunités de création d'un technopole maritime et portuaire.

2.2 Cycles de travail liés aux autosaisines du Conseil de développement

Le Conseil de développement a souhaité par ailleurs s'autosaisir de sujets essentiels pour le territoire en démarrant une réflexion sur :

- Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- L'insertion des jeunes en difficulté ;
- La transition vers un modèle de développement durable à travers un cycle de conférences ;
- Les innovations environnementales en milieu portuaire ;
- L'identité métropolitaine à travers une réflexion sur la représentation citoyenne du territoire métropolitain.

2.3 Outils de communication mis en place

Tout au long de l'année 2013, un important effort de communication à destination des principaux acteurs du développement local et du grand public a été produit à travers :

- Un nouveau numéro de la lettre d'information du Conseil de développement ;
- Un site internet actualisé régulièrement et la mise en place d'une chaîne vidéo ;
- Une page d'information dédiée sur le site internet de MPM ;
- De l'information mise en ligne sur le site internet de l'ACUF et de l'agAM.

2.4 Liens avec la gouvernance Marseille Provence Métropole

Afin de renforcer l'appropriation politique des travaux du Conseil de développement, les liens avec la Communauté urbaine ont été renforcés avec :

- Un point d'information régulier sur les travaux du Conseil de développement envoyés par courrier dès leur adoption en Assemblée plénière à l'ensemble des élus communautaires ;
- Des échanges réguliers entre le Président de la Communauté urbaine et le Président du Conseil de développement ;
- La participation du Président de la Communauté urbaine et de deux élus communautaires à chacune des assemblées plénières du Conseil de développement en fonction des thématiques retenues.

2.5. Organisation d'évènements citoyens

- Cycle de conférences sur « Les paradoxes du développement durable » organisé avec le concours des Conseils de développement du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

Acte I : Economie et innovation, le 30 avril 2013 à Marseille

Acte II : Ecologie industrielle et intelligence territoriale, le 14 mai 2013 à Marseille

Acte III : Agroécologie et productivité, une alliance entre science et tradition, le 11 juin 2013 au Technopôle de l'environnement de l'Arbois à Aix-en-Provence.

Afin d'identifier les difficultés qui freinent la réalisation d'une société plus écologique, ces rencontres avaient pour objectif de débattre des paradoxes soulevés par la problématique du développement durable. Ces conférences étaient animées par Gilbert Isoard, Directeur du « Collège des Hautes Etudes du Développement Durable –Méditerranée » et ont réunies chacune plus d'une centaine de personnes. Des « Actes » et des vidéos de ces rencontres ont été réalisés et mis en ligne sur le site internet du Conseil de développement MPM.

- Ateliers-débat et Colloque de restitution « Les jeunes, acteurs d'un territoire en construction »

Le territoire métropolitain connaît de fortes inégalités qui ne cessent de se creuser et qui affectent particulièrement les jeunes : échec scolaire, faiblesse des qualifications en sortie du système éducatif, paupérisation accrue, difficultés d'accès au premier emploi et d'autonomisation, etc.

Le Conseil de développement a souhaité ouvrir le débat sur cette jeunesse en difficulté à travers l'organisation d'un grand colloque citoyen, dont le contenu a été construit à travers 3 ateliers-débat réalisés au printemps dernier en collaboration avec les acteurs locaux intervenant dans les domaines de l'accès à l'emploi, au logement, aux transports et à la culture.

En présence de plus de 250 personnes, décideurs, acteurs locaux ou simples citoyens, des pistes de travail concrètes ont été soumises à la réflexion des élus et décideurs du territoire. 4 documents ont été remis à cette occasion : 3 « Cahiers du débat » sur l'insertion professionnelle, l'accès au logement et aux transports, l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles et un répertoire des actions innovantes.

2.6 Tenue d'un stand par le Conseil de développement aux Rencontres nationales de Nantes et lobbying sur le projet de loi de réforme de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles

Le Conseil de développement a participé activement à l'organisation des 10^{ème} rencontres nationales des Conseils de développement à Nantes, le 14 et 15 février dernier :

- Un stand de 9m², habillé de différents supports (bâche, panneaux, vidéo, etc) a permis de communiquer sur l'activité du Conseil de développement. 200 clés USB contenant l'ensemble de ces travaux et plusieurs dizaines de documents de synthèse résumant leurs idées forces ont été remis aux participants.
- A l'occasion de ces rencontres, une motion en faveur du suffrage universel direct à titre expérimental dès 2014 pour les métropoles et les intercommunalités candidates a été proposée par le Conseil de développement et adoptée en séance plénière de clôture.

Plus largement, le Conseil de développement a participé dans le cadre du réseau national, à l'élaboration de textes sur les processus de métropolisation et sur la prochaine réforme territoriale qui ont été diffusés au bloc local, aux élus nationaux et aux membres du gouvernement.

RAPPORT FINANCIER 2013

Le tableau ci-dessous se veut la présentation de l'exécution financière de la convention d'objectifs du Conseil de développement Marseille Provence Métropole. Il présente de façon synthétique les dépenses engagées au titre de l'année 2013 sur la base du programme d'actions évoqué supra.

| DEPENSES | MONTANT EN EUROS | RECETTES | MONTANT EN EUROS |
|--|------------------|---|------------------|
| ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Logistique des rencontres en bureaux et en assemblées plénières - Voyages, missions du Conseil de développement - Auditions de personnalités extérieures | 22 428 € | SUBVENTION REGION PACA Subvention sur convention d'objectifs avec les Conseils de développement | 23 000 € |
| OUTILS DE COMMUNICATION - Maintenance et évolution Site internet - Lettre du Conseil de développement - Impression de documents - Publipostage de documents - Harmonisation graphique de documents - Commandes d'ouvrages | 37 171 € | AUTOFINANCEMENT MARSEILLE PROVENCE METROPOLE | 77 000 € |
| ORGANISATION D' ACTIONS OU D' EVENEMENTS - Organisation de 3 Conférences « Greentech » grand public sur Marseille - Organisation d'un cycle de réflexion sur la jeunesse - Etape 1 de l'Atlas participatif métropolitain - Organisation d'un stand aux rencontres nationales des Conseils de développement à Nantes | 30 251 € | | |
| ADHESION AUX RESEAUX DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT | 10 150 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 100 000 € | TOTAL DES RECETTES | 100 000 € |

DECEMBRE 2013

PLAN D' ACTIONS 2014

DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE



Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013



OBJECTIFS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE POUR 2014

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole entend poursuivre les objectifs généraux qui lui ont été assignés par la Communauté urbaine. Dans cette perspective, il s'attachera à :

- Structurer un espace de dialogue et d'échanges sur des problématiques essentielles du devenir de l'agglomération telles que l'environnement, l'habitat, les déplacements, le développement économique, etc ;
- Offrir des liens directs renouvelés avec les acteurs de la société civile dans toute leur diversité et œuvrer pour un meilleur taux de participation lors de ses différentes séances de travail ;
- Renforcer les liens avec les instances de la Communauté urbaine et les élus communautaires afin de construire une vraie démocratie participative ;
- Placer la réflexion sur les sujets stratégiques à l'échelle de la métropole, véritable bassin de vie des habitants.

Afin d'être en phase avec le processus de construction métropolitain piloté par l'Etat, le Bureau du 4 novembre 2013 a acté le principe de recentrer l'activité du Conseil de développement sur les grands enjeux transversaux ci-dessous pour l'année 2014. Il est à noter que certains de ces cycles de travail engagés font l'objet d'une réflexion commune avec les Conseils de développement de l'espace métropolitain.

1. Réflexion sur le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 avec les Conseils de développement de l'espace métropolitain

Dès 2010, les Conseils de développement ont initié une démarche collective pour conduire une réflexion commune sur l'espace métropolitain, ses enjeux et son devenir. Ce partenariat se fonde sur le Manifeste « Penser et agir métropolitain pour des projets ambitieux » signé le 24 novembre 2011.

Parce que le Contrat de Plan 2015-2020 et son volet métropolitain constituent une réelle opportunité de financement pour le territoire métropolitain, les Conseils de développement ont décidé de consacrer leur programme de travail partagé pour l'année 2014 à ce dossier.



Soucieux de faire prévaloir l'intérêt citoyen, ils ont fait le choix de s'extraire des débats sur la gouvernance de ce grand territoire pour se centrer sur l'identification de projets en matière de transports, de développement économique et d'innovation qu'ils considèrent prioritaires pour construire un espace dynamique et attractif.

Ces priorités seront présentées et débattues avec les représentants de l'Etat, la Région et les présidents d'intercommunalités concernés.

2. Réflexion sur les missions et l'organisation du futur Conseil de développement métropolitain

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit la création de Conseils de développement pour les futures métropoles et notamment la métropole Aix-Marseille Provence.

Le Conseil de développement MPM souhaite se saisir de cette question essentielle pour le développement d'une réelle démocratie participative à l'échelle métropolitaine. Afin de préparer au mieux le démarrage de cette instance citoyenne en 2016 lorsque la future métropole Aix-Marseille Provence sera créée, un groupe de travail associant les autres Conseils de développement de l'espace métropolitain sera mis en place (travail sur la représentativité, le fonctionnement, les futures missions de cette instance).

3. Réflexion sur le découpage des Conseils de territoire de la future Métropole Aix-Marseille Provence

Le Conseil de développement de MPM a débuté en collaboration avec l'agAM un travail d'identification des critères pouvant être utilisés comme base pour définir les périmètres des « Territoires », bassins de vie de la future métropole. Les analyses sont basées sur un croisement de différents critères comme les déplacements, les zones d'emplois, les zones d'habitat, etc .Le Conseil de développement MPM approfondira en 2014 la réflexion sur ce sujet essentiel qui conditionne l'opérationnalité de la future Métropole.

4. Poursuite et élargissement de la réflexion sur la jeunesse en difficulté

Conscient que la question de la jeunesse en difficulté relève de l'échelle métropolitaine, le Conseil de développement travaillera cette question avec les autres Conseils de développement concernés.



Les propositions développées dans le cadre de ce cycle de travail seront donc mises en débat à une échelle plus large, enrichies et portées auprès des autorités compétentes (Education nationale, Mission interministérielle de préfiguration Métropolitaine, candidats aux municipales de mars 2014, etc).

5. Réflexion sur le devenir de l'agriculture métropolitaine

La Commission Environnement, Cadre de vie, Agriculture va démarrer en 2014 un cycle de travail sur les questions agricoles en milieu périurbain (transition du modèle économique, foncier, transformation des pratiques) et sur la présence intelligente de la nature dans la ville (jardins partagés, toitures végétalisées, etc) qui donnera lieu à la production d'une contribution sur le sujet.

6. Finalisation de l'atlas culturel métropolitain participatif

Le Conseil de développement travaille depuis 2013 sur un projet d'« Atlas participatif » dont l'objectif est de compiler les différentes représentations du territoire métropolitain. La Commission Culture du Conseil de développement qui porte ce cycle de travail souhaite notamment réaliser dans ce cadre une série de caricatures par 5 artistes-dessinateurs dont l'objectif est d'ironiser sur les dysfonctionnements qui affectent l'ensemble de la population métropolitaine indépendamment de leur intercommunalité d'origine (embouteillages, multiplicité des titres de transports en commun, complexité des politiques tarifaires, pollution atmosphérique, etc).

7. Le développement des outils de communication

Afin de renforcer sa visibilité et la diffusion de ses travaux, le Conseil de développement poursuivra sa politique de communication avec :

- L'édition trimestrielle de la Lettre du Conseil de développement ;
- Le développement et l'actualisation régulière du site internet du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- L'alimentation des sites internet de l'institution MPM et des partenaires (ACUF; agAM...);
- L'harmonisation graphique de l'ensemble des productions du Conseil afin d'en améliorer la visibilité auprès des partenaires et des citoyens.



8. Participation aux réseaux régional et national des Conseils de développement

Le Conseil de développement MPM continuera en 2014 à s'investir de manière forte dans les réflexions collectives portées par la Coordination sur des sujets majeurs pour le développement durable des territoires. La reconnaissance de la société civile et le renforcement de la gouvernance participative, une organisation décentralisée plus lisible et efficace pour le citoyen ou encore le développement métropolitain font parti des objectifs prioritaires ciblés par la Coordination dans son plan d'actions 2014.

Alors que l'article 30 du projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles est définitivement adopté et prévoit un Conseil de développement pour chaque métropole, un travail partagé sur la métropolisation et sur l'exercice de la démocratie participative à cette échelle dans le cadre d'un groupe de travail dédié au niveau de la Coordination nationale des Conseils de développement permettra d'alimenter les stratégies métropolitaines en cours et de renforcer la place de la société civile afin de bâtir à cette échelle une réelle gouvernance participative.

Le Conseil de développement de MPM poursuivra enfin son soutien à la structuration du Réseau régional des Conseils de développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur « Territoires Citoyens », en œuvrant pour une meilleure représentativité des territoires urbains, pour l'amélioration de la capacité d'action du réseau ainsi que pour une meilleure visibilité auprès des institutions et acteurs locaux.

9. Elaboration d'un « document de bilan » du Conseil de développement MPM

Dans une logique de droit d'inventaire afin de préparer au mieux l'exercice suivant, le Conseil de développement MPM va réaliser en 2014 un « document bilan » qui retracera les grandes étapes de son mandat 2008 – 2014.

Ce rapport compilera l'ensemble des activités et documents réalisés, tentera l'exercice difficile d'en évaluer l'impact, s'attachera aux limites perçues de son action et tracera les perspectives pour la prochaine mandature.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2014

Il s'agit d'une version provisoire du plan de financement pour l'année 2014 établie afin de permettre aux services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'instruire le dossier. Ce dernier est susceptible d'évolutions en fonction des décisions ultérieures du Bureau du Conseil de développement Marseille Provence Métropole.

| DEPENSES | MONTANT EN EUROS | RECETTES | MONTANT EN EUROS |
|--|------------------|---|------------------|
| ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Logistique des rencontres en bureaux et en assemblées plénières - Voyages, missions du Conseil de développement - Auditions de personnalités extérieures | 22 000 € | SUBVENTION REGION PACA Subvention sur convention d'objectifs avec les Conseils de développement | 23 000 € |
| OUTILS DE COMMUNICATION - Maintenance et évolution Site internet - 3 numéros de la lettre Conseil de développement - Impression de documents - Publipostage de documents - Harmonisation graphique documents - Commande d'ouvrages | 36 000 € | AUTOFINANCEMENT MARSEILLE PROVENCE METROPOLE | 77 000 € |
| EVENEMENTS DE RESTITUTION - Sur les travaux partagés des Conseils de développement relatif au futur CPER - Sur les travaux préfiguratifs du futur Conseil de développement métropolitain - Sur le découpage des Conseils de territoire de la future Métropole Aix-Marseille Provence - Sur les travaux relatifs à la jeunesse en difficulté, à l'agriculture métropolitaine, à la représentation culturelle du territoire métropolitain, etc. | 30 500 € | | |
| ADHESION AUX RESEAUX DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT | 10 150 € | | |
| TOTAL DES DEPENSES | 100 000 € | TOTAL DES RECETTES | 100 000 € |



www.conseil-developpement-mpm.fr